



Commune de Cormeilles-en-Vexin
49 rue Curie – 95830 Cormeilles en Vexin

Téléphone : 01.34.66.61.19 – Télécopie : 01.34.66.41.63

Courriel : mairie@cormeilles-en-vexin.fr

ARRETE MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT : Val d'Oise COMMUNE : Cormeilles-en-Vexin ARRETE n° 2026-33/T	ARRETE PORTANT RESTRICTION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION Chemin de la Saussaie et rue Jacques Fournier Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement à FREMECOURT Le Maire de la commune de Cormeilles-en-Vexin (Val d'Oise), Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L.2212-1 et suivants, Vu le Code de la Route, et notamment ses articles R417-10 et R417-2, Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la Loi 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et Régions et leurs textes d'application, Vu la demande du 29 Juillet 2026 de la Société VALENTIN ENVIRONNEMENT qui est mandatée par le SIARP pour des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement à Frémécourt, Considérant la nécessité de réglementer la circulation des véhicules pour permettre le bon déroulement des travaux et d'assurer la sécurité des automobilistes et des utilisateurs du domaine public, A R R E T E Article 1 : Du 19 Août au 7 Octobre 2026, l'Entreprise VALENTIN ENVIRONNEMENT – 6 chemin de Villeneuve Saint Georges à Alforville (94140) est autorisée, pour le compte du SIARP, à occuper le domaine public pour procéder aux travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de Frémécourt. Article 2 : Du 19 Août au 7 Octobre 2026 de 08H00 à 18H00, la circulation chemin de la Saussaie, sera interdite dans les deux sens. Article 3 : Durant une journée entre le 19 Août et le 7 Octobre 2026, un alternat de circulation sera mis en place sur la rue Jacques Fournier, au niveau de son intersection avec le chemin de la Saussaie.
---	---

Article 4 :

Tout intéressé qui désire contester le présent arrêté, peut saisir le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise (95) d'un recours contentieux dans les deux mois.

Article 5 :

Ampliation sera transmise à :

- Entreprise VALENTIN ENVIRONNEMENT
- Le SIARP ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MARINES ;
- Monsieur le Commande du Centre de Secours de CORMEILLES-EN-VEXIN (95) ;
- Monsieur le Président du SMIRTOM du Vexin – VIGNY (95) ;
- La Société TRANSDEV à GENICOURT (95) ;

Cormeilles-en-Vexin, le 7 août 2026.

Le Maire,
Vincent IBRELISLE



Certifié exécutoire compte-tenu des
formalités de publication et
d'affichage effectuées
le 8 Août 2026
Le Maire,

